

Annexe 2 : grille tarifaire du droit d'entrée, des activités culturelles et des audioguides

1/ CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GRATUITE POUR LES COLLECTIONS ET EXPOSITIONS DES MUSEES DE LA VILLE DE PARIS

L'accès aux collections permanentes des musées de la Ville de Paris est gratuit pour tous à l'exception des Catacombes, de la Crypte archéologique du Parvis de Notre- Dame, de Guernesey et du Palais Galliera, dont les collections ne sont accessibles que durant les expositions temporaires.

Les expositions temporaires des musées de la Ville de Paris sont gratuites dans les cas et selon les conditions suivantes :

CAS D'APPLICATION DE LA GRATUITE	CONDITIONS A REMPLIR	ACCES COUPE-FILE
Demandeurs d'emplois	Justificatifs	non
Titulaires des minima sociaux dont RSA, RSA majoré, allocation parents isolés, allocation personnalisée d'autonomie, aide sociale de l'État pour les réfugiés, allocation de solidarité spécifique, minimum vieillesse, allocation solidarité aux personnes âgées et Paris Solidarité	Justificatifs	non
Etudiants de l'INALCO	Carte de scolarité ou d'étudiant de l'année en cours sans limite d'âge	non
Etudiant de l'Institut National du Patrimoine	Carte de scolarité ou d'étudiant de l'année en cours sans limite d'âge	non
Les groupes d'élèves des ateliers des Beaux-Arts de la Ville de Paris et leur accompagnateur (10 personnes minimum)	Carte de scolarité ou d'étudiant de l'année en cours sans limite d'âge (avec réservation préalable)	non
Etudiants en art, en histoire de l'art ou en archéologie (par exemple : Cité Internationale des Arts, Ecole Boule, Ecole des Chartes, Ecole du Louvre, Ecole Duperré, Ecole Estienne, Ecole nationale supérieure des Arts Décoratifs, Ecole Nissim de Camondo, Ecole Olivier-de-Serres – ENSAAMA, Ecole	Carte de scolarité ou d'étudiant de l'année en cours sans limite d'âge	non

professionnelle supérieure d'art et d'architecture de la VDP, Ecoles nationales des beaux-Arts, ENSCI...)		
Personnes en situation de handicap et accompagnateur et personnes pour lesquelles la station debout est pénible	Carte CDAPH ou attestation accompagnée d'une pièce d'identité avec photographie, ou carte de stationnement (pour les personnes à mobilité réduite). Bénéficiaires de l'allocation adultes handicapés. Carte de « station debout pénible ». Gratuité quelque soit le taux de handicap	oui
Mutilé de guerre et accompagnateur	Carte délivrée par l'Office des anciens combattants	oui
Jeunes de moins de 18 ans	Justificatif d'âge	non
Les habitants de la ville de Rome	Pièce d'identité mentionnant leur adresse à Rome	non
Artistes-plasticiens	Carte de la Maison des Artistes ou attestation de cotisant à la caisse de la sécurité sociale de la Maison des Artistes	non
Association Internationale des critiques d'art	Carte de membre validée pour l'année en cours	oui
Commission du Vieux Paris	Carte de membre	non
Conférenciers et guides	Carte professionnelle validée pour l'année en cours	oui
Conservateurs français et étrangers	Certificat d'exercice ou carte de service validée pour l'année en cours	oui
Elus parisiens en activité ou à la retraite : conseillers d'arrondissement, conseillers de Paris, députés de Paris, sénateurs de Paris	Justificatif	oui
Journalistes	Carte de presse validée pour l'année en cours	oui
Membres de l'ICOM et l'ICOMOS	Carte de membre validée pour l'année en cours	oui
Personnel de la Ville de PARIS (mairie, département) et personnel de Paris Musées en activité et en retraite	Carte professionnelle de la Ville de Paris ou de Paris Musées	oui
Syndicat de la presse artistique	Carte de membre validée pour l'année en cours	oui
Société d'amis du musée dont le titulaire de la carte est membre	Carte de membre de l'année en cours	oui

Journées du Patrimoine, Nuit des musées, Nuit Blanche et autres opérations gratuites spécifiques dans le cadre d'une exposition (sur arrêtés)	Aucun	non
Crypte archéologique du parvis de Notre-Dame à l'occasion des Journées nationales de l'archéologie	Aucun	non
Porteurs de billets « laissez-passer » édités par Paris Musées	Le laissez-passer de l'exposition	oui
Porteurs de la carte Paris Musées	La carte Paris Musées	oui
Salariés de l'Office du Tourisme, des Congrès de la Ville de Paris et du Comité Régional du Tourisme d'Ile de France / Seine et Marne	Carte professionnelle (carte « Découvertes en liberté » pour le Comité Régional du Tourisme)	oui
Les militaires mobilisés à Paris et en Ile de France dans le cadre de l'opération « Sentinelle »	Carte opération sentinelle	Oui (sauf Catacombes)
Groupes du champ social ayant conventionné avec Paris Musées	Aucun	Oui